



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 7420

Texte de la question

M. Thierry Cornillet attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur le fonctionnement des permanences de nuit de la gendarmerie. Dans le departement de la Drome, et cela conformement a la reorganisation de la gendarmerie, les appels telephoniques emanant de la population sont renvoyes vers un centre operationnel qui traite ces appels. La gendarmerie nationale, et il faut l'en feliciter, est vue comme un element de serenite et de tranquillite dans nos campagnes. C'est donc toujours avec surprise que les gens decouvrent qu'en appelant la gendarmerie locale, ils voient leurs appels traites loin de chez eux. Aussi il lui demande quel bilan on peut faire de cette nouvelle organisation et quelles mesures il compte prendre pour que la gendarmerie reste dans l'esprit de nos concitoyens la garantie de la securite des biens et des personnes dans nos campagnes.

Texte de la réponse

La securite des personnes et des biens constitue l'essence du service de la gendarmerie nationale. Le bilan qui peut etre dresse de la nouvelle organisation de son service nocturne en zone rurale, en place depuis trois ans, met en evidence des acquis positifs. La centralisation des appels au niveau departemental, entre 19 heures et 7 heures favorise en effet un engagement plus rationnel des moyens, une meilleure coordination de l'action des differentes unites et provoque une augmentation sensible du nombre des arrestations operees de nuit en flagrant delit. Les delais d'intervention, dans la grande majorite des cas, ont ete reduits grace, en particulier, a une connaissance permanente de la position sur le terrain des patrouilles assurees par les brigades territoriales, les pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) ou les brigades motorisees. Ce n'est en effet plus seulement la brigade locale qui intervient, mais toute unite - patrouillant deja en vehicule - dont la proximite permet de garantir la meilleure efficacite. Pour donner davantage de coherence aux actions de prevention entreprises, le ministre d'Etat, ministre de la defense a toutefois demande que soient prochainement elabores des « plans locaux de securite ». Ces plans seront etablis a partir d'une cartographie tres precise de la delinquance, essentiellement des cambriolages, et poursuivront des objectifs definis en etroite concertation avec les elus, les procureurs de la Republique et les prefets. Ils s'inscriront dans le dispositif departemental de securite, dont le ministre d'Etat, ministre de l'interieur, vient recemment de faire l'annonce. Par ailleurs, pour assurer un service de proximite toujours plus efficace, il a egalement ete demande que soient etudies les moyens propres a ameliorer le fonctionnement des centres operationnels gendarmerie, afin notamment qu'en cas d'urgence une personne en detresse puisse beneficier en tout temps d'une premiere intervention personnalisee et repondant a son besoin. Les modalites precises de ce dispositif sont en cours d'etude et feront l'objet d'experimentations au cours desquelles les elus seront amenes a etre consultes.

Données clés

Auteur : [M. Cornillet Thierry](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7420

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3748

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4488